



LES FÉRIES DE PENTHES DU 15 AU 17 NOVEMBRE 2024
DEMANDE D'AUTORISATION DE PARTICIPATION- FOODTRUCK

à faire parvenir avant le 3 juin 2024

Tél. 022 758 98 41/ info@pregny-chambesy.ch _ (objet : Férias de Penthes)

Requérant : Nom, prénom : Mme M. _____

Société / Entreprise / Association : _____ N° RC CHE _____

Adresse de correspondance : _____

Code postal : _____ Ville _____

Tél. privé : _____ Tél. portable ou prof. : _____

E-mail : _____

Assurance RC (obligatoire compagnie et n° de police) : _____

Lien de vos pages (écrire en majuscules)

Site web : _____ Instagram : _____

Facebook : _____ Tik Tok : _____

Êtes-vous équipés d'un terminal carte bancaire ? Oui Non

PRESENTATION DE L'EXPLOITANT ET DES PRODUITS PROPOSES A LA VENTE

Présentation de l'exploitant du food truck : (maximum 10 lignes <u>ou</u> fournir en annexe)
Type de véhicule et dimension au sol (joindre une photo) : _____
Besoin en électricité pour brancher le véhicule (puissance) _____
Présentation du type de nourriture proposé / concept : _____ _____ _____
Fourchette de prix : _____

Il est à préciser que la Mairie ne perçoit aucun montant sur les bénéfices des ventes.

La location des caisses enregistreuses est à la charge du foodtruck.

Dans le cadre des animations proposées lors des Férias de Penthes, l'animation « La Roue magique » permet aux visiteurs de gagner des bons à utiliser auprès des artisans et des foodtrucks pendant les Férias 2024.

Souhaitez-vous participer à cette animation, en proposant des bons?

Oui Non

Si oui, quel montant souhaitez-vous allouer ?

5CHF 10CHF 15CHF 20CHF 25CHF 30CHF

35CHF 40CHF 45CHF 50CH

./.



Copies à : _____

Liste des documents à joindre à la demande :

• Copie de la pièce d'identité	• Extrait du registre du commerce (si inscrit)
• Photos du véhicule (véhicule ouvert et véhicule fermé)	

Par ma signature je confirme avoir lu et accepter les conditions définies dans le règlement communal pour prendre part à la manifestation comprenant l'entier des modalités de participation à celle-ci (disponibles sur le site Internet de la Commune¹ ou sur demande. Il est rappelé que l'octroi de cette autorisation communale ne libère pas le requérant de solliciter les autorisations nécessaires sur le site www.ge.ch.

Lieu et date : Signature :

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION COMMUNALE :

Autorisation -exploitant pour la participation aux Fêtes de Penthes accordée :	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Date : _____
Place de stationnement	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	N° de la place : _____
Dates de la manifestation	du _____ au _____	
Dates d'installation :	du _____ au _____ (horaires d'accueil communiqués ultérieurement)	
Prix :	<input type="checkbox"/> 1 emplacement : CHF 500.-	

Total final :	CHF _____ à verser au plus tard 30 jours à compter date facture
Date et heure de l'accueil et état des lieux d'entrée et de sortie	fixées par l'administration communale – communiquée ultérieurement
Timbre officiel et signature	

Le présent formulaire vaut comme **AUTORISATION DE PARTICIPATION A LA MANIFESTATION**, selon les modalités figurant ci-dessus, conformément au règlement communal applicable aux Fêtes de Penthes, comprenant les tarifs fixés par le Conseil administratif. Elle n'entre en vigueur seulement après acceptation de la demande par la commune, remise au requérant de l'autorisation dûment signée par l'administration communale et paiement de la facture. Elle est caduque si la facture n'est pas payée dans le délai.

Copies à : _____

¹ <https://www.pregny-chambesy.ch>